

LEDEVOIR

ACTUALITÉS

Hivon ne briguera pas la direction du Parti québécois

A 3

ACTUALITÉS

Histoire de saveurs : à la recherche de goûts d'antan

A 8

ÉCONOMIE

Les économistes craignent l'escalade d'une guerre commerciale | B 4



Félix Auger-Aliassime réussit sa rentrée



Le Québécois Félix Auger-Aliassime a remporté âprement, mardi après-midi, sa première victoire à la Coupe Rogers de Montréal, en battant son compatriote Vasek Pospisil. La 21^e raquette mondiale affrontera mercredi Milos Raonic. À LIRE EN PAGE B 6.

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

INTERNET

Annuler un contrat pourrait coûter plus cher

Le nouveau code du CRTC est plus permissif que la Loi québécoise de protection du consommateur

ANNE-MARIE PROVOST
LE DEVOIR

Le nouveau code sur les services Internet du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), qui doit entrer en vigueur le 31 janvier prochain, pourrait faire perdre des acquis aux Québécois. Des frais beaucoup plus élevés lorsqu'un client souhaite annuler un contrat sont au cœur des craintes.

Le Québec encadre déjà les contrats entre les consommateurs et les fournisseurs Internet, à travers la Loi sur la protection du consommateur. Mais quelques éléments du nouveau code fédéral pourraient entrer en conflit avec la loi québécoise, auquel cas c'est la réglementation canadienne qui serait appliquée.

À l'Union des consommateurs, on craint plus particulièrement que de résilier un contrat coûte plus cher aux Québécois, quand il est à durée déterminée et que le client a un appareil qui n'est pas subventionné.

« Dans le code du CRTC, il n'y a pas de montant plafond. La différence est qu'au provincial, il y a un montant plafond lorsqu'il n'y a pas de bénéfices économiques. Il s'agit de 50 \$ ou 10 % du prix restant. Dans le code du CRTC, on dit que les frais sont sur 24 mois et qu'il faut inscrire au contrat le mon-

VOIR PAGE A 4 : INTERNET

Accident sur la 440 : Bonnardel veut modifier le marquage au sol

Cette mesure sera insuffisante, estiment des usagers et des experts

AMÉLI PINEDA
LE DEVOIR

La modification du marquage de la chaussée sur l'autoroute 440, annoncée mardi par le ministre des Transports à la suite de la tragédie routière qui a fait quatre morts, est insuffisante pour prévenir d'autres accidents, estiment usagers et experts.

« Les conducteurs québécois ne respectent pas la ligne continue. Il y a énormément d'automobilistes qui coupent à la dernière minute, alors les mesures annoncées par le ministre seront-elles suffisantes? Je n'en suis pas cer-

taine », dit Michèle St-Jacques, professeure titulaire au département de génie de la construction de l'École de technologie supérieure.

Le drame a forcé lundi la fermeture complète de l'autoroute 440 Ouest à la hauteur du boulevard Industriel. Deux poids lourds et au moins sept autres véhicules sont entrés en collision, provoquant d'importantes explosions. L'accident a fait quatre morts et quinze blessés dont trois reposaient toujours dans un état critique mardi. Une seule victime a été identifiée par les autorités. Il s'agit de Robert Tanguay Laplante, qui était âgé de 26 ans.

Au lendemain de l'accident, le ministre François Bonnardel s'est rendu sur les lieux du drame mardi pour visualiser et tenter de comprendre ce qui a pu se produire. Aussi achalandée que l'échangeur Turcot à Montréal, la voie de desserte, qui voit défiler quelque 300 000 conducteurs chaque jour, était déjà connue pour être problématique, a indiqué le ministre.

De 2014 à 2018, il y a eu 160 accidents dans ce secteur. De ce nombre, un a coûté la vie à un père de famille en 2016, puis deux autres ont fait des blessés

VOIR PAGE A 2 : ACCIDENT

INDEX

Avis légaux..... B2
Culture..... B7
Décès..... A4
Économie..... B4
Éditorial..... A6
Grille TV..... B7
Idées..... A7
Météo..... B6
Monde..... B1
Mots croisés..... B6
Sports..... B6
Sudoku..... B6

LITTÉRATURE

Mort d'une icône noire de majesté

Petite-fille d'esclave, Toni Morrison était l'écrivaine de la cause des Afro-Américains

ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Elle avait un port majestueux, une plume incisive, poétique et jazzée, une rage au cœur que la gloire n'aura jamais pu apaiser. Et comment réparer les traumatismes d'une enfance noire dans son ghetto de Lorain en Ohio, durant la Grande Crise? Comment se consoler des injustices perpétuelles dont était victime sa communauté?

La seule Afro-Américaine à avoir reçu le prix Nobel de littérature (en 1993), également première femme noire à enseigner à l'Université de Princeton longtemps chasse gardée blanche,

s'est éteinte au Centre médical Montefiore de New York dans la nuit du 6 août à 88 ans d'une cause toujours inconnue. Elle part sous le règne de Donald Trump, l'adversaire de toutes ses luttes. L'élection de Barack Obama lui avait fait croire un moment au miracle des lendemains possibles, lui qui lui avait remis en 2012 en un moment d'intense émotion la médaille de la Liberté. Il l'a qualifiée mardi de « trésor national » en lui rendant un émouvant hommage.

Petite-fille d'esclave et une dégaîne de reine de Saba. Un cri à la bouche, mais aussi un humour ravageur, une confiance en elle à toute épreuve, un bagou d'enfer et des œuvres de lucidité bril-

VOIR PAGE A 4 : MORRISON

GUILLERMO ARIAS ASSOCIATED PRESS



III MONTRÉAL

Les Faubourgs trop cher pour ses habitants ?

Des résidents craignent la gentrification de l'ancien quartier ouvrier, constate l'Office de consultation publique

LEÏLA JOLIN-DAHEL
LE DEVOIR

Alors que les résidents du Centre-Sud craignent de devoir quitter leur quartier autrefois ouvrier en raison de l'embourgeoisement, ceux au sud de l'autoroute Ville-Marie redoutent de voir le secteur devenir un désert alimentaire ou une banlieue à l'intérieur de Montréal.

C'est ce qui se dégage du rapport de consultation publique sur l'avenir du secteur des Faubourgs de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), qui sera rendu public mercredi.

Dans son rapport de 158 pages, l'OCPM formule 44 recommandations à l'administration de Valérie Plante, notamment pour l'arrondissement de Ville-Marie d'effectuer un diagnostic prospectif plus détaillé du profil sociodémographique du secteur et l'inventaire des infrastructures existantes.

« Quand on parlait aux gens, on constatait que les personnes âgées avaient peur de ne pas pouvoir rester dans leur quartier, parce que ça s'embourgeoisait tellement et que ça devenait tellement plus cher », souligne la présidente de l'OCPM, Dominique Ollivier. Elle ajoute que les plus jeunes, quant à eux, ne se voyaient pas nécessairement habiter le quartier dans un horizon de cinq à dix ans.

Les gens au sud de l'autoroute Ville-Marie craignent de leur côté de voir les environs devenir un désert alimentaire ou d'avoir besoin d'une voiture pour leurs déplacements.

« Comment peut-on connecter tout ça pour que ça devienne un seul quartier avec une identité forte ? » s'est demandé M^{me} Ollivier à propos du vaste territoire du secteur des Faubourgs.

« Si on parle de faire venir des milliers de personnes sur une période de 20 ans, il faut non seulement réfléchir aux besoins [actuels], mais aussi aux besoins futurs que pourraient avoir ces personnes-là », ajoute-t-elle.

L'Office propose notamment de faire de la rue Sainte-Catherine Est le cœur du secteur et d'y ajouter des promenades vertes. Il suggère également de connecter des réseaux d'espaces verts et d'étendre certaines artères.

« Prolonger la rue de la Gauchetière sur le site de Radio-Canada fournirait l'occasion de créer une voie piétonnière animée en direction du Faubourg Québec et du Vieux-Montréal », peut-on lire dans le rapport.

Selon M^{me} Ollivier, cela permettrait qu'un côté du secteur ne soit pas « déconnecté » par rapport à d'autres. Elle ajoute que cela réglerait également certains nœuds de congestion routière et permettrait d'organiser une trame commerciale favorable à la mixité sociale.

Un meilleur accès au fleuve

Le rapport de l'OCPM donne également des orientations afin de rendre l'accès aux berges du fleuve Saint-Laurent plus facile et plus sécuritaire.



L'Office de consultation publique de Montréal propose de faire de la rue Sainte-Catherine Est le cœur des Faubourgs et d'y ajouter des promenades vertes. Il suggère également de connecter des réseaux d'espaces verts et d'étendre certaines artères.

MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

À l'heure actuelle, les gens qui désirent s'y rendre doivent traverser l'autoroute Ville-Marie.

« Étant donné qu'on a encore un port qui est en activité, et même en expansion, il faut voir comment on peut le faire », souligne M^{me} Ollivier.

Dans son rapport, la commission salue les propositions de l'arrondissement, telles que le prolongement de la promenade riveraine du Chemin-qui-Marche entre la rue Atateken et la rue Alexandre-DeSève, ainsi que l'extension de plusieurs rues qui iront à travers le site à l'ouest de

la tour de Radio-Canada, l'axe Ville-Marie-Notre-Dame et le site de la brasserie Molson. Elle remet toutefois en question la pertinence d'une passerelle étagée au-dessus de la gare de triage du port de Montréal.

Elle soulève des raisons d'accessibilité et de sécurité des usagers, ainsi que des raisons techniques.

En juin dernier, la Ville de Montréal a conclu une entente de principe avec les promoteurs du site de Molson-Coors, Groupe Sélection et Groupe Montoni, pour acquérir des terrains permettant



notamment la création d'une promenade fluviale.

Cette promenade de 1852 mètres carrés sur une longueur d'un demi-kilomètre sera toutefois séparée du fleuve par des voies ferrées.

L'administration Plante devra prendre acte du rapport, pour ensuite préparer une réglementation qui permettra le contrôle du développement. Elle soumettra alors un programme particulier d'urbanisme (PPU), qui fera également l'objet de consultations publiques prochainement.

Changer les habitudes

ACCIDENT

SUITE DE LA PAGE A 1

graves en 2014 et 2018 et 40 ont fait des blessés légers. Quant aux 117 autres, il s'agissait d'accrochages dont les dommages n'ont été que matériels.

D'ailleurs, depuis le 1^{er} août seulement, 25 plaintes concernant ce secteur précis ont été déposées à Transports Québec.

En attendant les conclusions de l'enquête, M. Bonnardel a annoncé que la ligne blanche menant à la voie de desserte sera prolongée pour éviter que les automobilistes s'y glissent trop à la dernière minute. « Il faut changer le comportement des automobilistes », a-t-il insisté.

« Malheureusement, la solution du ministre n'est pas la bonne », mentionne Pierre Yergeau, formateur en camionnage chez Formation Nord

Sud. « Il y a une erreur de configuration dans ce secteur-là et il faut la corriger », plaide-t-il.

C'est que la ligne pleine menant à la voie de desserte vers l'autoroute 15 est actuellement trop courte pour contenir le nombre d'automobilistes qui veulent sortir de l'autoroute 440. La situation provoque donc un goulot d'étranglement et un ralentissement de la circulation, parfois jusque dans la voie de gauche où les véhicules circulent à plus de 100 km/h.

« Le secteur est névralgique et actuellement la marge de manœuvre pour les poids lourds qui y circulent est presque inexistante, alors ce n'est pas un trait au sol qui va changer ça », dit M. Yergeau, qui n'emprunte plus cette voie en raison des risques qu'elle comporte.

Des discussions sont actuellement en cours entre le ministère des Transports et la Sûreté du Québec (SQ) pour savoir s'il y a possibilité d'avoir une surveillance policière accrue dans le secteur.

« Du marquage au sol sans qu'on augmente la probabilité de se faire prendre à commettre une infraction ne sera pas efficace. Il faut que les automobilistes prennent conscience de leurs gestes », souligne M^{me} St-Jacques, qui estime également qu'une amende plus salée pourrait inciter les conducteurs à être



moins téméraires à l'approche des échangeurs.

Enquête en cours

La configuration des lieux ne serait toutefois pas le seul élément pouvant expliquer le carambolage mortel de lundi. La distraction d'un des chauffeurs concernés pourrait avoir provoqué l'accident. Plusieurs médias rapportaient mardi que les policiers tentent d'obtenir un mandat pour avoir accès à des données cellulaires.

Le ministre Bonnardel veut inciter les conducteurs québécois à modifier leurs habitudes sur la route.

VALÉRIAN MAZATAUD
LE DEVOIR

Un malheureux scénario déjà vu, qui est relaté dans le rapport du coroner concernant le décès de François Marcoux en 19 février 2016 dans le même secteur. Le père de famille, qui se rendait à la garderie de ses enfants, lorsqu'il a percuté de plein fouet l'arrière d'un semi-remorque. Quelques secondes avant l'impact, l'homme avait texté sa conjointe. Le coroner conclut que l'accident a été causé par la distraction du cellulaire, qui aurait été dans la main de M. Marcoux. Au moment de l'impact, il aurait été éjecté au travers du pare-brise puisque les policiers n'ont pas retrouvé le téléphone sur les lieux.

Outre la distraction causée par le cellulaire, le rapport souligne aussi les problématiques dues à la configuration. « La congestion est toutefois fréquente au niveau de la bretelle de l'autoroute 15, sur l'autoroute 440 Ouest, entraînant une perte de fluidité de la circulation et les policiers y rapportent de nombreux accrochages », écrit la coroner Marie-Chantal Lafrenière dont le rapport a été rendu en décembre 2017.

La SQ a fait un appel aux témoins de la collision ou du comportement des véhicules dans les moments qui ont précédé l'accident de se manifester et de communiquer avec sa centrale de l'information criminelle.

Véronique Hivon dit « non »

La députée de Joliette ne sera pas de la course à la direction du Parti québécois

MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

« Ce n'est pas qu'il y avait un manque d'intérêt, loin de là, [...] mais il arrive dans la vie que les conditions ne sont tout simplement pas réunies. » Prenant bien des observateurs de la scène politique par surprise, Véronique Hivon a fait un pas de côté mardi en annonçant qu'elle ne sauterait pas dans l'arène visant à conquérir la direction du Parti québécois.

La décision s'est imposée d'elle-même, a spécifié en mêlée de presse la députée de Joliette, invoquant une situation familiale « qui ne va pas changer dans trois jours ou trois semaines ».

« J'ai le sentiment, depuis que je suis en politique, que c'est le moment où ma famille a le plus besoin de moi et où j'ai le plus besoin d'être là pour ma famille. »

Plus tôt dans la journée, la députée, également maman, avait fait part de sa décision via sa page Facebook. « C'est par souci de clarté et de transparence que je souhaite communiquer ma décision dès aujourd'hui », avait-elle écrit, ajoutant vouloir préserver « le détail des raisons bien personnelles qui sont en cause par respect pour mes proches ».

La course à la succession de Jean-François Lisée n'aura lieu qu'en 2020. Mais dès l'automne prochain, le parti tiendra un congrès extraordinaire, permettant d'adopter un nouveau texte fondateur et de déterminer les règles du jeu de cette course qui ne semble, pour l'instant, ne susciter qu'un faible intérêt auprès des



Véronique Hivon

candidats potentiels. Seul Sylvain Gaudreault, qui a été chef par intérim en 2016, s'est montré intéressé à prendre les rênes du parti indépendantiste.

Le goût de continuer

En mêlée de presse, Véronique Hivon — qui était en réflexion depuis quelques mois et qui avait été candidate à la direction du Parti québécois en 2016 avant de se retirer pour des raisons de santé — a assuré ne pas vouloir quitter un navire à la dérive; elle demeure d'ailleurs députée de Joliette. « (Ma décision) n'a rien à voir avec la situation du PQ aujourd'hui. [...] J'ai le goût de continuer, j'ai le goût de m'investir », a-t-elle déclaré, se disant déterminée à « reconnecter » les Québécois avec le projet d'indépendance. « Je crois qu'on peut rebâtir les choses une brique à la fois. »

Le Parti québécois s'est lancé dans un vaste chantier de reconstruction au lendemain de l'élection du 1^{er} octobre dernier, qui lui a fait vivre sa pire dégelée de l'histoire en ne récoltant que 17 % des voix. Des maigres dix députés que la formation souverainiste avait réussi à faire élire, une — Catherine Fournier — a depuis claqué la porte pour siéger comme indépendante. Le Parti québécois est aujourd'hui le troisième groupe d'opposition à l'Assemblée nationale, derrière Québec solidaire.

Le « quoi » avant le « qui »

Ce nouveau chapitre dans l'histoire du Parti québécois — une « page de liberté et de réinvention qui s'ouvre » — a le

potentiel d'attirer de « très grands talents » prêts à reprendre la barre, croit Véronique Hivon que Jean-François Lisée avait auréolée l'an dernier du titre de vice-chef du Parti québécois.

Et de l'adversité naissent souvent de grandes choses, croit-elle. « La combativité ressort encore davantage et il y a un sentiment qu'on n'a rien à perdre. »

Ces talents attendent toutefois la tenue du congrès extraordinaire avant de se manifester, analyse la députée de Joliette. « On fait cette démarche, qui est une première au parti, de mettre le congrès extraordinaire, le « quoi », avant le « qui » [...] On a cette chance de bâtir notre socle commun ensemble, du bas vers le haut. »

Une démarche qui permettra de redéfinir les idées et l'identité du parti avant de choisir le messenger. « Trop souvent dans le passé, on s'est lancé dans des courses à la chefferie en cherchant un sauveur. [...] Et en prenant la personne, on prenait les idées de cette personne », déplore-t-elle.

Conciliation travail-famille

En annonçant qu'elle baissait pavillon en vue de la course à la chefferie, Véronique Hivon a insisté pour dire que cela ne signifiait en rien que la conciliation politique-famille est impossible. « Je pense d'ailleurs en être un exemple clair (que c'est possible), étant devenue députée et mère à dix jours d'intervalle à peine, puis ministre, candidate à la chefferie et vice-chef », a-t-elle déclaré.

III TERRITOIRES

Oka dresse ses demandes

Le maire Quevillon souhaite clore le dossier pour de bon

GUILLAUME LEPAGE
LE DEVOIR

Oka formule une série de demandes à Ottawa, à Québec ainsi qu'à Kanesatake afin de faire entendre sa voix dans le dossier des revendications territoriales avec les Mohawks. Trois résolutions ont ainsi été présentées mardi soir aux citoyens lors d'un conseil municipal.

Oka demande d'abord au fédéral d'instaurer un moratoire sur l'entente signée entre un propriétaire privé, Grégoire Gollin, et le conseil mohawk de Kanesatake en avril dernier. Cet accord de cession vise à restituer aux Mohawks un terrain de 60 hectares, dont une parcelle de la pinède qui a été au cœur de la crise d'Oka en 1990. M. Gollin serait également prêt à vendre 150 hectares supplémentaires au gouvernement fédéral afin qu'il puisse à son tour les redonner à la communauté autochtone.

Depuis un mois, une guerre de mots persiste entre Pascal Quevillon et le grand chef Serge Simon

Le maire d'Oka, Pascal Quevillon, s'est opposé à la rétrocession de terrains aux Mohawks, disant craindre pour la pérennité de sa municipalité, située à l'ouest de Montréal. Il a notamment soutenu que la valeur des propriétés pourrait dégringoler face à la prolifération éventuelle de cabanes vendant des cigarettes et du cannabis.

Force policière

À Ottawa, Oka réclame également une médiation avec le conseil de bande de Kanesatake, ainsi que la mise sur pied d'un « mécanisme de consultation » pour l'ensemble des résidents. Ainsi, Ottawa pourrait informer la population des deux communautés voisines à propos de la politique sur les revendications particulières, a précisé M. Quevillon.

La municipalité des Laurentides demande aussi à ce que ses citoyens puissent avoir accès au plan de « l'aire de sélection prévue » dans l'entente intervenue entre le grand chef de Kanesatake, Serge Simon, et Grégoire Gollin, un document confidentiel.

Au gouvernement québécois, le maire Quevillon a par ailleurs exprimé son souhait de voir un corps policier distinct patrouiller le territoire de Kanesatake, « afin [d'y] gérer les situations d'illégalité ». À l'intention d'un citoyen, le maire a plus tard précisé qu'il souhaiterait voir des agents de la GRC accomplir ce travail, s'attirant des applaudissements du public. Depuis 2004, la Sûreté du Québec assure la sécurité à Kanesatake.

Le maire Quevillon a en outre tendu la main, mardi soir, au Conseil mohawk de Kanesatake, désireux de « s'engager dans une réelle volonté de dialogue ». Il a exprimé le souhait qu'Oka et Kanesatake interpellent « ensemble » les deux ordres de gouvernement afin de trouver des solutions dans le dossier épineux des revendications territoriales.

« Impasse »

Depuis un mois, une guerre de mots persiste entre Pascal Quevillon et le grand chef Serge Simon. Le maire d'Oka a répété à plusieurs reprises que « ce qu'on constate à Kanesatake, ce sont des cabanes à cigarettes et à cannabis, de l'enfouissement et des cours d'eau remblayés par on ne sait même pas quoi ». Ces propos ont suscité la controverse, et M. Quevillon a été rabroué par le premier ministre Justin Trudeau et la ministre québécoise des Affaires autochtones, Sylvie D'Amours.

Les propos du maire ont surtout irrité le grand chef Simon qui a réclamé des excuses, en vain. Il y a une dizaine de jours, à la sortie d'une rencontre de conciliation organisée dans le but d'ouvrir le dialogue entre les deux parties, Serge Simon avait déclaré que sa relation avec le maire se trouvait dans une « impasse ».

Le maire Quevillon s'est à nouveau défendu mardi, affirmant avoir exprimé « la vérité ».



Les baleines noires ont tendance à nager souvent près de la surface, les rendant particulièrement vulnérables aux collisions avec les navires commerciaux.

ALEXANDRE SHIELDS LE DEVOIR

Ottawa cherche à mieux comprendre le comportement des baleines noires

Le gouvernement lance une mission scientifique sur le fleuve Saint-Laurent

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Confronté à un nouvel épisode de mortalité très importante de baleines noires dans le golfe du Saint-Laurent, le gouvernement fédéral vient de lancer une mission scientifique qui doit permettre de mieux comprendre le comportement de ces cétacés en eaux canadiennes, mais aussi les risques auxquels ils sont exposés.

Une équipe de scientifiques de Pêches et Océans Canada doit ainsi naviguer au cours des 28 prochains jours sur les eaux du Saint-Laurent pour mener différents projets liés à la présence de la baleine noire, une espèce classée « en voie de disparition » et dont huit individus sont morts uniquement cette année dans le golfe.

Selon ce qu'explique au *Devoir* la chercheuse Véronique Lesage, un des objectifs est d'installer des « émetteurs satellites » sur certaines baleines, afin de tenter de préciser quels sont les secteurs les plus fréquentés par ces animaux. Ces émetteurs doivent aussi permettre de comprendre si les baleines passent beaucoup de temps en surface, ou davantage en profondeur, selon les périodes de la journée.

« Ces données vont nous aider à mieux prédire les risques de collisions

avec des navires et les risques d'empêchement dans des engins de pêche, notamment parce qu'elles devraient nous permettre de mieux comprendre s'il existe des moments et des secteurs où les animaux sont davantage en surface », résume M^{me} Lesage, une spécialiste des mammifères marins à Pêches et Océans Canada.

Nourriture

Il faut savoir que les baleines noires ont tendance à nager souvent près de la surface, notamment pour s'alimenter, ce qui signifie qu'elles sont particulièrement vulnérables aux collisions avec les navires commerciaux, qui sont plusieurs milliers à naviguer chaque année sur le Saint-Laurent.

Les chercheurs prévoient aussi d'installer des balises fixées par des ventouses sur certaines baleines. Ces dispositifs, qui demeurent en place seulement pendant quelques heures, permettent d'obtenir des informations sur l'environnement sonore dans lequel doivent vivre les cétacés. « Ces balises permettent de déterminer l'exposition des baleines noires au bruit, mais aussi leurs réactions comportementales lorsqu'elles sont exposées au bruit », fait valoir Véronique Lesage.

La mission scientifique, qui sera menée à bord du navire *Coriolis*, cherchera

par ailleurs à documenter la présence de la nourriture recherchée par les baleines noires, soit de petits crustacés nommés copépodes. Selon M^{me} Lesage, il peut exister une importante variabilité d'une année à l'autre, ou encore d'une saison à l'autre, en ce qui a trait aux secteurs où on retrouve ces crustacés. Mais ces données sont essentielles pour suivre les déplacements prévisibles des animaux, qui cherchent constamment à s'alimenter.

« La recherche nous aidera à respecter notre engagement à protéger ces baleines en voie de disparition tout en continuant à promouvoir des possibilités durables de croissance économique », a fait valoir mardi le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, Jonathan Wilkinson.

Malgré des mesures de protection instaurées par le gouvernement fédéral après l'hécatombe de 2017 — 12 baleines noires retrouvées mortes en eaux canadiennes —, pas moins de 8 baleines ont été retrouvées mortes jusqu'à présent cette année. Au moins 3 d'entre elles seraient décédées après avoir été frappées par des navires.

Vendredi dernier, le ministère des Transports a levé la limitation de vitesse qui s'appliquait à tout un secteur du golfe, en rétablissant des couloirs dans lesquels les navires commerciaux peuvent naviguer à la vitesse de leur choix.

8

C'est le nombre de baleines noires retrouvées mortes en eaux canadiennes jusqu'à maintenant cette année.



PAUL SAKUMA ASSOCIATED PRESS

Les ventes de véhicules électriques grimpent avec le nouveau rabais fédéral

OTTAWA — Plus de 14 000 véhicules automobiles électriques ont été vendus à l'échelle nationale au cours des trois premiers mois du nouveau programme de rabais du gouvernement fédéral, ont révélé mardi les données de Transports Canada. Ottawa a commencé à offrir le 1^{er} mai des rabais allant jusqu'à 5000 \$ sur l'achat de certains véhicules électriques. Cette remise vise à rapprocher les prix des véhicules à zéro émission de celui de leurs cousins à essence. Le gouvernement fédéral souhaite que 10 % de tous les véhicules automobiles vendus n'émettent pas de gaz polluants d'ici 2025. Cette cible grimpe à 30 % des ventes d'ici 2030 et à 100 % des ventes d'ici 2040.

La Presse canadienne

Les travailleurs d'une dixième succursale de la SQDC veulent se syndiquer

Le SCFP a déposé une requête en vue de syndiquer les travailleurs d'une dixième succursale de la Société québécoise du cannabis, cette fois à Sainte-Agathe-des-Monts. La requête en accréditation a été déposée au cours des derniers jours auprès du Tribunal administratif du travail; la décision n'a donc pas encore été rendue. Le Syndicat canadien de la fonction publique est l'une des trois organisations syndicales à avoir déposé des requêtes ou à avoir déjà obtenu une accréditation pour représenter des travailleurs de la SQDC. Les deux autres sont les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), qui sont affiliés à la FTQ tout comme le SCFP, et le Syndicat des employés de magasins et de bureaux de la Société des alcools, rattaché à la CSN.

La Presse canadienne

Blindés saoudiens : des ONG s'impatientent

Une coalition d'une dizaine d'organisations de la société civile, dont notamment partie Amnistie internationale et Oxfam, s'impatiente. L'examen des permis d'exportation d'armes à l'Arabie saoudite annoncé il y a plus de neuf mois par Ottawa n'est toujours pas complété. Le cabinet de la ministre des Affaires étrangères confirme qu'« aucune décision finale n'a été prise », mais fait valoir qu'aucun nouveau permis n'a été délivré depuis. En octobre dernier, dans la foulée de l'assassinat du journaliste Jamal Khashoggi par le régime saoudien, M. Trudeau avait annoncé la révision de tous les permis, y compris ceux nécessaires à l'Ontarienne General Dynamics Land System pour exporter pour 15 milliards de dollars de blindés légers vers Riyad. Aucun de ces permis n'a pour l'instant été suspendu.

Le Devoir

Gloire mondiale

MORRISON

SUITE DE LA PAGE A 1

lante : Toni Morrison était une lumière pour sa communauté, mais aussi pour l'univers littéraire international, tant l'écrivaine de *Beloved* et de *Délivrances* sut transcender ses thèmes pour atteindre des accents universels.

Née Chloe Wofford (du patronyme de l'ancien maître planteur de ses grands-parents esclaves), elle se disait capable de survivre à Trump aussi. Rien ne pouvait l'abattre.

À sa feuille de route : seulement onze romans, mais des pièces et des essais dont *Playing in the Dark* en 1992. Celui-ci abordait la construction du corps noir en littérature blanche américaine, repoussoir de service aux angoissés d'une blancheur en refus de regarder ses tares dans le miroir.

« Tu dis que tu vois des esclaves plus libres que des hommes libres, écrivait-elle dans *A Mercy (Un don)*. L'un est un lion dans la peau d'un baudet. L'autre est un baudet dans la peau d'un lion. »

Pourtant abreuvée par sa grand-mère de rites et de mythes africains qui nourrissent son œuvre, lors de sa conversion au catholicisme, elle s'était donné le nom d'Anthony, transformé par l'usage en Toni.

Après des études en lettres, d'abord à l'université très noire d'Howard à Washington, puis à Cornell, la dame amorça une carrière d'enseignante en anglais et en littérature et fut éditrice chez Random House, tout militantisme dehors en faveur des droits civiques afro-américains.

Son anthologie d'auteurs noirs *The Black Book* y fit fureur et inspira de nombreuses vocations littéraires.

Elle avait épousé l'architecte Harold Morrison et après son divorce en 1964 après six ans de mariage, Toni Morrison, qui ne commença à écrire qu'à l'aube de la quarantaine après l'éducation première de ses deux en-



fants, gardera ce nom de plume, qui lui plaisait.

Les cris des femmes noires

Déjà dans son premier roman *L'œil le plus bleu (The Bluest Eye)* en 1970 sur une enfant noire qui se rêve avec des yeux bleus, allégorie de toutes les ségrégations, la lucidité sociale de Toni Morrison s'exprimait : « Étant une minorité à la fois comme caste et comme classe, nous vivions sur l'ourlet de la vie, en luttant contre notre faiblesse et en nous battant pour nous accrocher ou pour grimper sans aide dans les grands plis du vêtement. »

Son *Beloved* publié en 1987, lauréat du prix Pulitzer, adapté à l'écran par Jonathan Demme en 1998, aura été son passeport pour la gloire internationale et le Nobel. Cette histoire digne d'une tragédie grecque, tirée d'un fait divers du

Kentucky en 1855, était celle d'une femme qui égorge sa fille pour lui éviter son destin d'esclavage avant de se voir hantée par son fantôme. Mais Toni Morrison avait déjà beaucoup écrit, dont *Sula* en 1973 sur la double destinée de femmes noires issue de l'Ohio des années 20 et *Le chant de Salomon* (1977), tissé de traditions orales africaines.

En 1986, sa pièce de théâtre *Dreaming Emmet*, abordait le lynchage au Mississippi d'Emmet Till qui avait contribué à l'éveil du mouvement des droits civils américains, alors que le spectre du racisme esclavagiste rôdait toujours dans le Vieux Sud. N'en est-il jamais disparu, celui-là ?

Beloved amorçait une trilogie sur sa communauté au fil du temps, poursuivie avec *Jazz* en 1992, roman historique situé surtout dans le Harlem des années 20 et *Paradise* (1997), aux accents

Toni Morrison est applaudie après avoir rendu hommage à l'auteure Maya Angelou à ses funérailles célébrées dans une église de Manhattan en septembre 2014.

BEBETO MATTHEWS ASSOCIATED PRESS

épiques féminins, campé dans une petite communauté noire d'Oklahoma, démarrait par un massacre de masse et cet incipit : « Ils tuent d'abord la fille blanche. Avec les autres, ils peuvent prendre leur temps. »

En 2005, son *Délivrances*, collé à l'époque contemporaine, avec une plume de poésie et de réalisme magique, abordait la différence d'une fille trop noire et trop belle, qui doit survivre aux humiliations de l'enfance pour trouver sa splendeur intérieure.

Dans toute son œuvre, Toni Morrison se sera beaucoup penchée sur les conditions difficiles des femmes noires, colonisées parmi les colonisés : « Elle avait eu le mors tellement de fois qu'elle souriait. Même quand elle ne souriait pas, elle souriait, et pourtant, je n'ai jamais vu son vrai sourire », écrivait-elle dans *Beloved*.

Conflit possible

INTERNET

SUITE DE LA PAGE A 1

tant, et il est réduit à 0 \$ à la fin de la période couverte », souligne Anaïs Beaulieu-Laporte, analyste en réglementation de la radiodiffusion à l'Union des consommateurs.

« Donc, si une personne annule après seulement un mois, alors qu'elle a un contrat de 24 mois, on ne sera pas à 50 \$ ou à 10 % du prix restant. On peut être à un montant qui est beaucoup plus élevé », ajoute-t-elle.

Elle craint que les fournisseurs décident de suivre le Code du CRTC sans se préoccuper de la loi au Québec quand viendra le temps de signer des contrats avec des clients.

Flou du côté des fournisseurs

Dix grandes entreprises sont visées par le nouveau code, ce qui représente 87 % des ménages canadiens. Ce qui

n'est pas encore clair est la façon dont elles composeront avec le nouveau cadre fédéral.

De son côté, Cogeco a répondu par courriel au *Devoir* qu'elle allait prendre « le temps d'analyser le nouveau code » et qu'elle évalue quelles sont les mesures à mettre en place pour s'y conformer. Son approche, dit-elle, est de se « conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur, autant au fédéral qu'au provincial, et l'arrivée de ce nouveau code ne changera pas notre approche ».

De son côté, Vidéotron n'a pas souhaité faire de commentaire. Telus n'a pas donné suite à nos messages.

La loi fédérale prépondérante

Les entreprises préfèrent généralement se conformer à la réglementation fédérale, explique de son côté Patrick Taillon, professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval.

« Pour les grandes entreprises dans le secteur, c'est plus facile d'influencer un seul gouvernement et d'y mettre les moyens en terme de lobbyisme pour avoir une loi qui va chercher à écarter les nombreuses exigences provinciales. Parce que non seulement elles vont s'ajouter, mais elles vont varier d'une province à l'autre, et ça dérange les entreprises. Quand c'est uniforme, c'est plus simple. Alors c'est clair que du côté des entreprises, elles vont être

prêtes à mobiliser des ressources pour défendre cette vision centralisatrice », expose-t-il.

De son côté, le CRTC ne nie pas qu'il pourrait y avoir des conflits entre les deux réglementations, sans commenter le cas spécifique soulevé par l'Union des consommateurs.

L'organisme a déclaré dans un courriel envoyé au *Devoir* « qu'il n'y avait pas de consensus sur l'existence de conflits réels entre le Code sur les services Internet et d'autres lois ».

« En adoptant le Code, le Conseil a cherché à éviter de créer des conflits directs et importants avec d'autres régimes législatifs », ajoute-t-on. On précise que si cette situation se produisait, c'est le Code qui aurait préséance.

Patrick Taillon est d'accord avec cette interprétation. « Si dans un cas nous avons une norme qui dit blanc et l'autre norme dit noir, il y a un conflit entre les deux. Dans ces cas-là, les tribunaux sont constants. Quand il y a incompatibilité, c'est la loi fédérale qui a prépondérance », expose-t-il.

Il n'a pas été possible d'obtenir les commentaires de l'Office de la protection du consommateur du Québec.

De son côté, le Bloc québécois a dénoncé le nouveau Code dans un communiqué. En entrevue avec *Le Devoir*, Monique Pauzé, porte-parole du parti en matière de patrimoine, a dit craindre pour les consommateurs du Québec.

Pour nous, c'est inadmissible parce qu'un contrat entre une entreprise et le consommateur, ça relève du Québec, du droit civil

MONIQUE PAUZÉ



« Pour nous, c'est inadmissible parce qu'un contrat entre une entreprise et le consommateur, ça relève du Québec, du droit civil [...]. Nous sommes protégés ici au Québec contre les frais exorbitants si on veut résilier un contrat avec un fournisseur Internet. Le CRTC dit que son Code est au-delà de notre loi. Pour nous, c'est inadmissible et le gouvernement fédéral doit remettre le CRTC à sa place », dit-elle.

Jugement en faveur de Telus

Par ailleurs, la question des frais de résiliation de contrats a été au centre d'un jugement de la Cour du Québec il y a quelques mois. Mais cette fois, cela concernait le Code sur les services sans fil du CRTC, qui est entré en vigueur en 2013.

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) avait poursuivi TELUS parce que l'entreprise ne se conformait pas à des articles de la Loi sur la protection du consommateur. Le juge avait tranché en faveur de TELUS, en argumentant que les articles en cause de la loi québécoise n'étaient pas applicables.

Dans un langage sans équivoque, le juge souligne que leur application « constitue une atteinte grave et importante » au cœur de la compétence fédérale en matière de télécommunications et qu'il y a entrave. Le DPCP a toutefois porté ce jugement en appel.

Goodale menace les géants du Web

Il n'écarte pas la possibilité de légiférer pour instaurer un incitatif financier à agir contre la pédopornographie

HÉLÈNE BUZZETTI
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À OTTAWA
LE DEVOIR

Le gouvernement canadien adresse une mise en garde aux géants du Web : s'ils ne se dotent pas d'outils pour prévenir la publication d'images ou de vidéos à caractère sexuel concernant des enfants, il pourrait adopter une loi les rendant financièrement responsables des sévices subis par les jeunes victimes.

La semaine dernière, les ministres de la Sécurité publique des pays membres du Groupe des cinq ou « 5-eye » (Canada, États-Unis, Grande-Bretagne, Australie et Nouvelle-Zélande) se sont

rencontrés pour discuter notamment de l'exploitation sexuelle en ligne des mineurs. Des représentants de Microsoft, Twitter, Facebook, Google, Snap et Roblox étaient présents. Les cinq ministres ont réitéré leur demande que l'industrie conçoive des outils automatisés pour non seulement retirer rapidement ces images lorsqu'elles sont publiées, mais en empêcher la publication en amont.

Selon le ministre Ralph Goodale, les entreprises se sont engagées à collaborer avec le Groupe des cinq. Promesse creuse ? Le ministre ne le pense pas, car il n'écarte pas la possibilité de légiférer pour instaurer un incitatif financier à agir.



Ralph Goodale

« Si un tort est causé à un être humain, si un enfant est terrorisé pour le restant de ses jours à cause de ce qui lui est arrivé en ligne, alors peut-être que la plateforme [numérique] qui a rendu cela possible devrait être tenue financièrement responsable des conséquences », a-t-il déclaré en conférence de presse mardi.

Poursuivre les plateformes

La législation envisagée permettrait à une victime de poursuivre en justice le site à partir duquel son image a été propagée afin d'obtenir un dédommagement. L'entourage de M. Goodale assure que cette menace est bien réelle et qu'elle a été communiquée à l'industrie lors de

la rencontre du Groupe des cinq. On n'a cependant pas été en mesure de dire si le Canada a été le seul à évoquer cette option législative ou si les quatre autres pays ont abondé dans le même sens. Le Groupe des cinq a aussi demandé aux géants de l'industrie d'« aider » leurs plus petits concurrents n'ayant pas nécessairement autant de savoir-faire technologique à faire la même chose.

Par ailleurs, M. Goodale a annoncé que 15 des 22 millions de dollars sur trois ans promis dans le dernier budget pour combattre l'exploitation sexuelle des enfants seront versés aux corps de police provinciaux et municipaux pour augmenter leur capacité d'intervention sur Internet.

III PATRIMOINE RELIGIEUX

Les églises du Québec ont besoin d'amour

L'enveloppe de 20 millions accordée par le gouvernement caquiste n'apporte qu'un léger baume sur des besoins grandissants

MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Une église ferme ses portes pratiquement chaque semaine au Québec depuis 2003. Pendant que le patrimoine religieux de la province s'étiolle à petit feu, l'annonce de l'octroi par Québec d'une enveloppe de 20 millions pour la restauration et la reconversion des églises apporte un léger baume, sans toutefois répondre entièrement aux besoins grandissants.

« Ça prendrait pas mal plus si on voulait remettre les églises sur pied, mais c'est un bon commencement », souligne Steeve Guérard, directeur général de la paroisse Saint-Charles-Borromée à Québec. « On vit principalement des dons des paroissiens. Sans l'aide financière du gouvernement, on ne serait pas capable. Juste l'électricité et le chauffage nous coûtent 75 000 \$ par année. »

Dans Chaudière-Appalaches, à Disraeli, l'église Sainte-Luce a besoin d'investissements de 2,5 millions sur 5 ans. « Il y a des endroits où notre doigt rentre dans le mortier comme dans du sable », rend compte Dave Morin, directeur de la campagne de financement. « C'est impossible pour une population de 2000 personnes de soutenir seule son église. »

Cette année encore, les demandes de subventions reçues par le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) ont été deux fois plus élevées que l'enveloppe allouée. « Les besoins sont là », expose Josée Grandmont, présidente du CPRQ. « On a reçu cette

année, comme les années précédentes, des demandes touchant les 40 millions de dollars. » En tout, ce sont 69 projets de restauration pour des bâtiments religieux qui ont été retenus en 2019.

En 2018, 15 millions de dollars avaient été accordés par l'ancien gouvernement libéral pour la restauration des églises. Ce montant a été reconduit dimanche par le gouvernement caquiste, en plus d'être bonifié d'un 5 millions de dollars supplémentaires entièrement consacré à la requalification des églises, afin de leur trouver de nouvelles vocations. « De voir que l'enveloppe n'est pas amputée et qu'à ce montant s'ajoute un 5 millions de plus, c'est vraiment bienvenu ; on ne régresse pas, on avance », se réjouit M^{me} Grandmont.

Patrimoniales ou pas

Petites ou grandes, patrimoniales ou non classées, les églises du Québec ont un grand besoin d'amour. Avec des coûts d'entretien, de chauffage et d'électricité prohibitifs, ces édifices, autrefois au centre de la vie collective, n'ont que cette subvention comme seul soutien financier du gouvernement du Québec.

Avec plus de 2000 églises au Québec, la pointe de tarte est souvent bien mince. Et toutes les églises n'ont pas la main aussi heureuse : le fonds gouvernemental pour la restauration des églises (qui couvre jusqu'à 80 % des coûts des travaux) n'est accessible qu'aux édifices qui ont une valeur patrimoniale. Les autres églises (66 %) — qu'elles soient récentes ou centenaires — n'ont pratiquement aucune chance d'obtenir cette subvention.

Mais la nouvelle enveloppe de 5 millions de dollars destinée à la reconversion des églises pourrait être accessible à l'ensemble des édifices religieux. Les critères pour obtenir ce soutien financier seront annoncés à l'automne, indique M^{me} Grandmont.

« C'est utopique de croire qu'on pourra sauver toutes les églises. Mais s'il y a des projets qui sont porteurs, ils auront de l'aide », soutient la présidente du CPRQ. Dans les dernières années, plusieurs projets novateurs ont vu le jour : à Neuville, la bibliothèque municipale a emménagé dans une section de l'Église Saint-François-de-Sales, une fromagerie a ouvert ses portes dans l'Église Sainte-Élisabeth-de-Hongrie à Sainte-Élisabeth-de-Warwick et le Chic Resto Pop s'est établi dans l'Église Saint-Mathias-Apôtre à Montréal.

À Disraeli, c'est 8 % de la population qui fréquente l'église Sainte-Luce. « C'est loin d'être la majorité. Mais sauver le patrimoine, c'est ce qu'il y a de plus important. Ensuite, on va trouver de nouvelles façons d'utiliser l'église. On peut pas mettre 2,5 millions de dollars dans l'église pour que ça serve juste à 8 % de la population, ça tient pas la route », soutient Dave Morin, dont la tête fourmille déjà d'idées.



La Place des Nations est dans un état délabré et elle est barricadée à la suite d'effondrements.

ADIL BOUKIND LE DEVOIR

Un pas vers la restauration de la Place des Nations

ANNE-MARIE PROVOST
LE DEVOIR

Montréal enclenche la première étape pour restaurer la Place des Nations au parc Jean-Drapeau, qui est fermée au public depuis quelques années à cause de son état critique. *Le Devoir* a appris que 275 000 \$ seront débloqués pour effectuer des études.

Le comité exécutif de Montréal votera sur la question mercredi matin. Dans un document obtenu par *Le Devoir*, il est mentionné que les études « sont la première étape afin de connaître l'état du site, d'élaborer le programme fonctionnel et technique et d'effectuer les études d'avant-projet ».

La responsable du dossier du patrimoine, Emilie Thuillier, affirme qu'il s'agit d'un projet prioritaire de la Ville pour le parc Jean-Drapeau. « Nous allons avoir un plan d'ensemble pour le parc Jean-Drapeau et des orientations claires, et un des premiers projets, ce sera la place des Nations. C'est un projet patrimonial vraiment important », explique-t-elle.

Il n'est pas possible de savoir combien de temps prendront les études, ni d'avoir une estimation des coûts d'une réhabilitation du site, ni d'avoir une

idée détaillée du projet qui sera fait à la suite de ces études.

Dans le sommaire décisionnel, il est néanmoins indiqué que ce projet complètera l'amphithéâtre récemment inauguré et qu'il « vise la restauration complète de tous les éléments caractéristiques de ce lieu phare de l'Expo 67 (passerelles, mâts à drapeaux, sculptures, bassins, aires de services) ».

La Place des Nations est dans un état délabré depuis quelques années et elle est barricadée à la suite d'effondrements. Pour l'instant, elle sert à entreposer du matériel dans le cadre du projet de réfection du pont de la Concorde.

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) a indiqué au *Devoir* être très satisfaite de voir que la ville injectera de l'argent pour faire des études qui permettront de voir ce qui sera nécessaire pour permettre la réhabilitation.

Mais pourquoi la place a-t-elle été laissée à l'abandon si longtemps ? Selon une responsable des communications du parc, la restaurer nécessite plusieurs études et beaucoup d'argent. De plus, les changements d'administrations à Montréal et au parc Jean-Drapeau ont ralenti le processus et le projet proposé en 2013 ne s'est jamais concrétisé.

C'est utopique de croire qu'on pourra sauver toutes les églises. Mais s'il y a des projets qui sont porteurs, ils auront de l'aide

JOSÉE GRANDMONT



Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

III PROCÈS CATANIA

Gâchis judiciaire

Il est révoltant que Paolo Catania et son entreprise Construction Frank Catania, ainsi que ses comparses, qui faisaient face à 989 chefs d'accusation de fraudes fiscales, aient échappé à leur procès. Ce n'est rien pour maintenir la confiance du public dans le système de justice. Mais la faute en revient à la poursuite — l'Agence du revenu du Québec et ses procureurs, dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'ils ont mal joué leurs cartes.

ROBERT DUTRISAC



Paolo Catania et son entreprise ont été accusés d'avoir obtenu, entre 2005 et 2009, des crédits et des remboursements de taxes grâce à un stratagème de fausses factures, une fraude fiscale de l'ordre de 1,2 million commise au détriment du fisc québécois, ce qui se doublait d'une fraude de 700 000 \$ relative à la taxe d'accise fédérale. Revenu Québec réclamait aux accusés des amendes de 12 à 25 millions, assorties de peines d'emprisonnement ferme. Les défenseurs ont plaidé non coupables. On ne saura jamais le fin mot de l'histoire puisque la juge de la Cour du Québec, Magali Lepage, dans une décision accablante pour la poursuite, a ordonné la semaine dernière l'arrêt des procédures pour délais déraisonnables en vertu des principes de l'arrêt Jordan.

Pour une cause devant la Cour du Québec, la Cour suprême a fixé le délai maximal pour la tenue d'un procès à 18 mois, à quoi il faut ajouter des délais en raison de circonstances exceptionnelles — la maladie du juge qui l'empêche de continuer à présider le procès, par exemple, ce qui fut le cas en l'occurrence, ou encore pour des retards causés par la défense. Dans sa décision, la juge Lepage n'y va pas de main morte. Établissant que le tribunal, qui « a fait des pieds et des mains » pour accueillir le procès, ne fut pas responsable des retards, elle constate de la part de la poursuite « un climat de désorganisation certaine qui frôle dangereusement l'irrévérence ». L'Agence et ses procureurs, qui ont fait preuve d'un « manque de cohérence et de laisser-aller », n'ont « jamais pris le virage imposé et enseigné dans Jordan », c'est-à-dire d'éviter les manœuvres qui retardent la tenue d'un procès. Elle leur reproche de s'être fait tirer l'oreille pour divulguer la preuve aux procureurs des accusés, tout en se lançant dans des procédures exceptionnelles qui reportaient à 2020 le début du procès sur le fond, soit sept ans après la signification des chefs d'accusation.

C'est la deuxième fois que Paolo Catania et des individus qui lui sont associés échappent aux accusations qui pèsent contre eux. En mai 2018, dans l'affaire du Faubourg Contrecoeur, l'ex-entrepreneur et l'ancien président du comité exécutif de la Ville de Montréal, Frank Zampino, ainsi que quatre autres coaccusés avaient été acquittés d'accusations portées à la suite d'une enquête de l'escouade Marteau, reprise par l'Unité permanente anticorruption (UPAC), pour des malversations qui avaient fait l'objet d'un chapitre entier du rapport de la commission Charbonneau : vente au rabais de terrains de la Ville à Construction Frank Catania, appels d'offres truqués, copinage et collusion, financement politique illégal. Ils avaient été blanchis parce que la preuve présentée par la Direction des poursuites civiles et pénales (DPCP) ne reposait pas sur des faits tangibles et concrets, mais sur des possibilités et des impressions, avait conclu le juge Yvan Poulin. Si on peut parler de bavures dans le cas de cette poursuite pour fraudes fiscales, c'est à un véritable fiasco qu'on a assisté dans l'affaire du Faubourg Contrecoeur.

Ces deux procès avortés montrent la difficulté de mener à bien des poursuites quand elles portent sur des crimes économiques et de la collusion

Pour l'avocat criminaliste Charles B. Côté, interrogé par *Le Devoir*, le poursuivant public n'a pas appris de ses erreurs passées en cherchant notamment à éviter de divulguer la preuve. Certes, le fisc veut révéler le moins possible de ses méthodes de vérification et d'enquête. Mais dans cette affaire, le poursuivant s'est comporté comme si l'arrêt Jordan n'avait jamais été prononcé.

L'Agence peut toujours en appeler du jugement, mais il y a tout lieu de croire que ce serait tourner le couteau dans la plaie de sa turpitude.

Ces deux procès avortés montrent la difficulté de mener à bien des poursuites quand elles portent sur des crimes économiques et de la collusion. Certains estiment que les poursuites criminelles ne sont pas le meilleur moyen de lutter contre la corruption. Sans doute. Toutefois, n'oublions pas que les condamnations, si on parvient à les obtenir, non seulement découragent d'éventuels fraudeurs à commettre des actes répréhensibles, mais précédent de la justice élémentaire. Il y va de la confiance du public envers les institutions. C'est au poursuivant public de faire preuve de la plus grande rigueur et d'adapter ses stratégies au nouveau contexte judiciaire.



LETTRES

La fierté, antidote à la honte

Les fêtes et les défilés de la Fierté LGBT+ débuteront bientôt au Québec. Or, leur signification est encore mal comprise. La fierté dont il est question est celle de ne plus ressentir de honte, ne plus devoir se cacher ou supporter passivement le rejet. Il y a aussi la fierté d'avoir obtenu la reconnaissance de droits fondamentaux, d'avoir survécu à la discrimination et parfois à la haine. Beaucoup de gens n'ont toujours pas cette chance. Il importe de leur rappeler qu'il y a des alliés et des communautés pour les soutenir. Les jeunes LGBT+, en particulier, se trouvent parfois aux prises avec des formes insidieuses d'intimidation et de harcèlement. Montrer que la diversité humaine peut être célébrée plutôt que combattue, voilà un message encore d'actualité.

La Fierté LGBT+ célèbre de surcroît la diversité dans la diversité : semblables et différents, nous le sommes tous et toutes, quels que soient notre sexe, notre genre, notre sexualité et leurs expressions. Les identités que recouvre le vaste parapluie LGBT+ (au long, cela donnerait plutôt LGBTQQIP2SAA) sont plurielles et inventives. Elles remettent souvent en question la façon binaire de voir le monde, comme étant hétéro ou homo, masculin ou féminin, mâle ou femelle. La réalité est bien plus complexe. La diversité sexuelle et de genre a de multiples visages.

Célébrer la Fierté LGBT+, c'est forcément avoir une pensée pour les pionniers et pionnières dont la militance et la persistance ont porté leurs fruits. Plusieurs d'entre eux et d'entre elles n'ont pas vu leurs efforts récompensés de leur vivant. Méconnue, l'histoire de l'évolution des droits LGBT+ au Québec reste à faire et à raconter, par devoir de mémoire, certes, mais aussi pour rappeler que ce qui a été gagné depuis 50 ans le fut en général de haute lutte. Et ces acquis peuvent être fragiles. On voit ces derniers temps, aux États-Unis et au Brésil notamment, que de sérieux reculs se produisent quand des politiciens cherchent à désigner des boucs émissaires. Cette stratégie n'est hélas pas nouvelle...

Il y a assurément une fierté de vivre dans un des rares endroits au monde, le Québec, où l'État lutte activement contre l'homophobie et la transphobie par une politique comprenant plusieurs mesures et impliquant plusieurs ministères. Que des responsables de tous les grands partis (au Québec et au Canada, à une notable exception près dans ce dernier cas) marchent à la tête des grands défilés de la Fierté LGBT+, cela ne se voit pas beaucoup ailleurs dans le monde et mérite d'être souligné.

La fierté, ce n'est pas tant un sentiment qu'un processus d'affirmation personnelle et collective, dans le respect des autres, bien évidemment, desquels la réciprocité est attendue. Rien de plus, rien de moins. Michel Dorais, sociologue de la sexualité, auteur de *Nouvel éloge de la sexualité* (VLB, 2019) Québec, le 3 août 2019

Résister à l'énergie sale de l'Alberta

À la suite de la décision de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale d'approuver l'exploitation de gisements de sables bitumineux du projet Frontier, j'ai senti le besoin de monter aux barricades.

L'exploitation de ce gisement à ciel ouvert mettrait en danger la harde de bisons du lac Ronald ainsi que l'équilibre fragile du parc national Wood Buffalo, le plus grand parc du Canada.

Nous devrions avoir plus de reportages filmés des sites d'exploitation de gisements de sables bitumineux de l'Alberta. Notre boîte à images du petit écran ne devrait-elle pas nous mettre au parfum ? Ces cratères infâmes sont de véritables plaies d'Égypte pour notre planète bleue. L'environnement à proximité de ces lieux d'enfer était paradisiaque avant la ruée vers cet or noir et sale.

Allez demander aux communautés qui vivent dans cette région si elles boivent l'eau des rivières. Des milliers de poissons et d'oiseaux sont morts de s'être abreuvés à des lacs contaminés de produits polluants comme le sulfate et le mercure.

Il nous faut résister aux sirènes de l'industrie pétrolière qui enregistre des profits de milliards de dollars sur le dos de l'écologie. Notre existence est en jeu.

Michel Houle Québec, le 4 août 2019

LIBRE OPINION

Pour un New Deal vert

Éric Morrissette Montréal

La crise climatique est un fait. Nous en ressentons les effets d'un océan à l'autre à travers toutes sortes de perturbations climatiques qui mettent en péril nos écosystèmes : les incendies de forêt en Colombie-Britannique, les inondations dans l'est du pays et les records de température entraînant une fonte des glaces sans précédent au Nunavut. De surcroît, ce n'est pas la seule crise à laquelle nous sommes confrontés.e.s. Les inégalités économiques grandissantes, la précarité d'accès à des logements abordables de qualité et la montée du racisme menacent nos collectivités et notre tissu social. Pourtant, la réaction des politiciens.ne.s n'est pas à la hauteur des défis de la crise ; les intérêts de nos dirigeant.e.s demeurent ceux des lobbys industriels et de la

croissance infinie sans égard pour ses conséquences sur la population et la biodiversité.

Des scientifiques indépendant.e.s nous ont clairement dit qu'il était crucial de contenir le réchauffement de la planète en dessous de 1,5°C, sans quoi notre climat et nos écosystèmes pourraient se détériorer jusqu'à un point de non-retour. Ils et elles nous ont lancé un ultimatum : nous devons agir sur les changements climatiques avant 2030. Je veux que nos dirigeant.e.s mettent en place des plans concrets qui nous aident à faire la transition vers une économie fondée sur l'énergie propre afin que nous puissions protéger nos emplois, nos familles, nos collectivités et notre environnement. Je veux que le gouvernement fédéral actuel et futur mette en œuvre un New Deal vert. Fini le « doublespeak » !

J'ai participé à l'assemblée publique du New Deal vert à Mont-

Un New Deal vert pourrait reconnaître l'existence d'une économie à faible émission de carbone et réinvestir massivement dans l'économie sociale, en répondant aux besoins des familles et des communautés et en valorisant les travailleurs et travailleuses qui participent à optimiser notre société

réel et je veux exprimer ce que mes concitoyen.ne.s et moi croyons être les mesures inévitables et nécessaires pour nous aider à combattre la crise climatique.

Grâce à des investissements publics massifs dans l'énergie renouvelable (tourner le dos aux énergies non renouvelables d'ici 2040) et à la transition des usines d'auto-

mobiles en usine de véhicules électriques et de transport en commun, nous pouvons créer des milliers d'emplois, surtout dans les collectivités qui ont été touchées par les fermetures d'usines et le ralentissement des industries primaires. Cette mesure pourrait remettre des centaines de personnes sur le marché du travail et aider à convertir les travailleurs et travailleuses des secteurs pétroliers et gaziers.

Les frais de logement sont trop élevés dans la majorité des villes. Les solutions du New Deal vert peuvent aider à maintenir l'accès au logement. Avec de nouvelles lois et de nouveaux financements pour soutenir les logements à faible émission de carbone, nous pouvons construire des dizaines de milliers d'habitations abordables et respectueuses de l'environnement pour toutes et tous.

Trop de zones urbaines souffrent d'embouteillages et de pollution atmosphérique. Un plan ambitieux pour des transports publics propres dans les villes pourrait aider les gens à se rendre au travail plus rapidement, en plus de leur offrir un air plus pur.

De multiples secteurs de travail peuvent facilement être reliés à la lutte contre les changements cli-

matiques. Près de 90 % des emplois au Canada sont dans le secteur des services, dont bon nombre dans le secteur à faible teneur en carbone, comme les soins aux enfants, les soins de santé, les soins aux aîné.e.s et l'enseignement. Les secteurs dans lesquels nous prenons soin les uns des autres sont ceux qui ont été touchés par des politiques d'austérité. Un New Deal vert pourrait reconnaître l'existence d'une économie à faible émission de carbone et réinvestir massivement dans l'économie sociale, en répondant aux besoins des familles et des communautés et en valorisant les travailleurs et travailleuses qui participent à optimiser notre société.

Les droits et les savoirs autochtones sont essentiels pour faire face à la crise climatique. Un New Deal vert impliquerait la mise en œuvre intégrale de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), y compris le droit au consentement préalable, libre et éclairé (FPIC), et les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Nous méritons mieux. Notre planète mérite mieux. Il est grand temps pour nous toutes et tous de prendre position et d'exiger un New Deal vert.

Mobilisation verte au royaume du Saguenay

Clément Fontaine

Journaliste et militant écologiste
Chicoutimi

Le développement économique de la ville de Saguenay s'appuie traditionnellement sur l'exploitation de l'aluminium et du bois d'œuvre, destinés surtout à l'exportation. Deux de ses trois arrondissements, La Baie et Jonquière, portent l'empreinte de ce développement industriel, tandis que Chicoutimi a plutôt une vocation commerciale et résidentielle.

La région du Saguenay devient plus montagneuse à mesure que l'on progresse, depuis la baie des Ha! Ha!, le long de son fjord jusqu'au fleuve Saint-Laurent, en passant par des municipalités comme Saint-Fulgence, Sainte-Rose-du-Nord et L'Anse-Saint-Jean. Le fjord, d'une longueur de 105 kilomètres, a naturellement acquis une vocation récréotouristique importante. Deux parcs, l'un de juridiction fédérale et l'autre provinciale, englobent une grande partie de ses eaux pour l'un, et de ses espaces riverains pour l'autre.

Le développement industriel a cependant un impact important sur le fragile écosystème de la rivière. Les mammifères marins, tel le béluga, sont vulnérables au bruit engendré par les porte-conteneurs qui fréquentent les deux ports en eau profonde de La Baie. Sans oublier les paquebots de croisière à chaque fin d'été.

Or, trois grands projets industriels qui tentent présentement de s'implanter chez nous, s'ils devaient se réaliser, augmenteraient considérablement le nombre de transports par gros navires sur le Saguenay. L'un d'eux, Ariane Phosphate, a déjà obtenu toutes les autorisations requises des divers ordres de gouvernement; il ne reste que quelques étapes à franchir pour les deux autres, Métaux BlackRock et Énergie Saguenay.

Processus segmenté

Comment est-ce possible? Le processus d'approbation gouvernemental concernant l'impact environnemental de chaque projet a été segmenté de manière à éviter le cumul de ses retombées globales en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de bruit préjudiciable à la faune marine. L'incidence totale des projets combinée avec l'activité industrielle déjà existante a également été ignorée. L'altération du paysage

Trois grands projets industriels qui tentent présentement de s'implanter chez nous, s'ils devaient se réaliser, augmenteraient considérablement le nombre de transports par gros navires sur le Saguenay

et la perte du potentiel touristique n'ont pas été pris en considération dans le processus d'évaluation.

Ariane Phosphate affirme avoir besoin d'un nouveau port près de Sainte-Rose-du-Nord afin d'exploiter sa mine, pourtant située à 200 kilomètres plus au nord, au Lac à Paul! D'une hauteur de 65 mètres (l'équivalent d'un édifice de 20 étages) par 285 mètres de large, ce troisième port défigurerait une partie très visible du fjord, à proximité du parc marin du Saguenay-Saint-Laurent.

L'entreprise veut acheminer son phosphate jusqu'au Saguenay au moyen de camions hors normes à travers des chemins forestiers élargis pour ses besoins. Le transport du minerai par navires de grande taille ajouterait annuellement quelque 200 voyages (en comptant l'aller-retour) dans le fjord, puis dans le fleuve vers l'Atlantique.

Le bon sens exigerait plutôt que le minerai soit transporté vers le port de Baie-Comeau sur la Côte-Nord, soit par ces mêmes camions, soit en empruntant la nouvelle voie ferrée de QcRail, dont la mise en service s'effectuerait en 2024. Ariane Phosphate refuse ces solutions alternatives et cherche à démarrer ses opérations le plus rapidement possible.

Énergie Saguenay est encore plus menaçante pour l'écosystème du fjord. Ce projet de 14 milliards de dollars, financé par les Américains, comporte trois volets interdépendants. Il consiste à recueillir le gaz naturel provenant de l'Ouest canadien au moyen d'un nouveau gazoduc de 785 km qui, depuis le nord de l'Ontario, traverserait le territoire québécois pour aboutir à la future usine de GNL Québec, en bordure du Saguenay. Une fois liquéfié au moyen de notre hydroélectricité, ce gaz serait expédié par méthaniers vers l'Eu-

rope et en l'Asie, prétendument pour remplacer le mazout et le charbon.

Il y a bien sûr des inconvénients reliés au tracé du Gazoduc (nom officiel) à travers des terres arables, des milieux humides et des forêts encore intactes, en plus des conséquences néfastes de l'augmentation, à l'autre bout de la chaîne, du bruit sous-marin produit par les énormes méthaniers.

Qui plus est, la communauté scientifique s'accorde pour dire que le gaz de GNL Québec, obtenu en majeure partie par fracturation hydraulique, ne vaut pas mieux que le pétrole des sables bitumineux de même provenance. Des fuites de méthane, un puissant générateur de GES, sont inévitables aux puits de forage et lors du transport sur de longues distances. L'utilisation de l'électricité québécoise pour la liquéfaction de ce carburant fossile en vue de son exportation ne le rend pas plus socialement acceptable.

Pression du milieu des affaires

Si le gouvernement caquiste de François Legault refuse le projet de l'oléoduc Énergie Est sur le territoire québécois pour le pétrole de l'Ouest canadien, alors qu'il appuie celui d'Énergie Saguenay pour le gaz, c'est uniquement parce que l'usine de liquéfaction projetée à La Baie créerait des emplois et permettrait d'utiliser nos surplus actuels d'hydroélectricité.

Les Saguenéens sont partagés entre la nécessité de préserver leur environnement et la perspective d'un nouvel élan de prospérité. Les promoteurs peuvent compter sur l'appui d'une majorité d'élus régionaux, sensible aux pressions du milieu des affaires. Mais la partie n'est pas jouée.

Les mouvements écologistes se sont multipliés et ont pris de l'ampleur ces derniers mois: Coalition Fjord, Collectif de la Batture, Action Boréale, Nature Québec, Eau secours... Ils ont l'appui de la plupart des partis d'opposition. La pétition de la Coalition Fjord contre le projet Saguenay a recueilli à elle seule près de 40 000 signatures.

Ces citoyens prônent l'abandon du développement industriel basé sur l'exploitation des ressources et des combustibles fossiles, au profit d'une multitude d'initiatives de PME locales axées sur les énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolien, géothermie, biomasse).

L'avenir nous dira si les Verts finiront par avoir gain de cause au royaume des Bleuets.

La révolution culturelle de Donald Trump

FRANCINE PELLETIER



« Comment arrête-t-on ces gens-là ? »

La question est de Donald Trump, posée lors d'un récent rassemblement en Floride, le type d'événement que sa base électorale affectionne et que l'improbable président, porté par une houle de casquettes rouges (« *Make America Great Again* »), mange à la petite cuillère. Le démagogue en chef fait bien sûr référence aux « bandits, violeurs et trafiquants de drogue », selon sa désignation consacrée des immigrants latinos cherchant à entrer aux États-Unis. Un thème qui a certainement contribué à le faire élire en 2015 et qu'il compte bien réutiliser dans la campagne qui s'amorce.

« Abattez-les », répond une femme dans la foule. Commande malheureusement mise à exécution le week-end dernier à la ville frontrière d'El Paso par un Américain de 21 ans. Bilan: 22 morts, 24 blessés. « Je défends simplement mon pays face à une invasion ethnique et culturelle », écrit le présumé tueur dans un manifeste publié sur les réseaux sociaux quelques heures auparavant.

Donald Trump n'a évidemment pas inventé l'idéologie qui est derrière plusieurs des récents carnages. Né au lendemain de la guerre du Vietnam et rassemblant au départ des néonazis, des skinheads et des membres du Klu Klux Klan, le mouvement « *white power* » a connu un premier retentissement lors de l'attentat d'Oklahoma City en 1995. Malgré le fait que le terrorisme intérieur venait de faire un spectaculaire irruption (168 morts, 680 blessés), celui-ci n'a jamais été pris au sérieux par les autorités américaines. Ni à ce moment-là ni par après. À partir de l'attentat du World Trade Center, six ans plus tard, toute l'attention se portera sur le terrorisme islamique, laissant le nationalisme extrémiste blanc proliférer à son aise dans les caves humides de la nation et les coins sombres de l'Internet.

Les attentats de suprémacistes blancs qui se sont succédé, notamment depuis l'élection de Trump, dont 39 tueries commises l'année dernière seulement, ont donc été vus comme autant d'actes isolés, perpétrés par des « malades mentaux » ou, mieux encore, des « obsédés de jeux vidéo ». L'attentat d'El Paso changera-t-il la donne? Verra-t-on enfin la violence de l'extrême droite pour ce qu'elle est? « La plus grande menace pour les États-Unis à l'heure actuelle », selon la Anti-Defamation League. Osera-t-on enfin officialiser le lien entre la montée de cette violence et l'actuel occupant de la Maison-Blanche?

La question à poser n'est pas comment on arrête l'immigration, mais bien comment on arrête Donald Trump

Malgré les motivations on ne peut plus claires du tueur, malgré l'inspiration que celui-ci a manifestement puisée chez Trump lui-même, copiant souvent les mêmes termes (« invasion », « frontières ouvertes », « *fake news*... »), rien n'est moins sûr. Si Trump a surpris en tenant un point de presse pour dénoncer, pour la première fois, le racisme et la suprématie blanche, c'est le président en carton-pâte qui s'est présenté au podium, lundi dernier. Celui qui se contente de réciter des phrases préparées, visiblement écrites par quelqu'un d'autre. À prendre avec de grosses pincettes, en d'autres mots. Ce n'est pas un acte de contrition, c'est de l'hypocrisie. Ce n'est pas un nouveau départ pour Trump, c'est un tout petit pas en arrière pour mieux réussir la prochaine galipette.

Dites-vous bien que l'homme qui s'est contenté de rire en entendant « abattez-les » n'a pas disparu. C'est cet homme-là, après tout, celui qui traite les immigrants d'extraterrestres (« *aliens* »), qui admire les dictateurs et les autocrates, qui se vante d'agresser les femmes sexuellement, qui ne paie pas ses impôts, c'est bel et bien le *king* de la triche et du plaqué or qui a réussi l'exploit d'être élu en 2017, et qui pourrait bien réussir à nouveau en 2020. Il a beau faire grincer des dents, Donald John Trump a non seulement réussi à garder sa base et à transformer le Parti républicain à son image, il a réussi une véritable révolution culturelle.

« [Trump] est en train de redéfinir ce qu'on peut dire et la façon dont un dirigeant peut agir, dit le chroniqueur du *New York Times* David Brooks. Il réaffirme un vieux modèle de masculinité, celui qui, à ses yeux, mérite d'être écouté et auquel on obéit. [...] Nous sommes tous un peu plus corrompus sous sa gouverne. Tout le long de cette campagne, il va se mettre, lui et ses valeurs, au centre de la conversation. Tous les jours, il va trouver un petit drame pour nous redéfinir, nous dire qui nous sommes et qui nous devons désormais haïr. »

Donald Trump est un hors-la-loi qui, loin de s'en repentir, s'en tape les cuisses. Le drame, ce qui donne régulièrement envie de brailler dans les bras de sa mère, c'est d'assister, impuissants, à ce grand-guignol. C'est de contribuer à légitimer un détournement de sens, un pillage de la démocratie, du simple fait que cet homme a été dûment élu. C'est de constater que les règles démocratiques sur lesquelles Trump crache impunément lui confèrent, ô misère, une certaine normalité. Même chassé du trône, l'effet corrosif de l'homme risque d'imprégner l'air encore longtemps.

La question à poser n'est donc pas comment on arrête l'immigration, mais bien comment on arrête Donald Trump.

III CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Greta Thunberg, figure messianique du XXI^e siècle?

Félix Racine

Étudiant au baccalauréat en science
politique et philosophie

Notre siècle a ceci de singulier qu'il se révèle le support d'un phénomène gravissime pour la continuité de l'humanité dans ses conditions actuelles, c'est-à-dire les changements climatiques. Sans pour autant être absolument exclusive, cette dynamique a ceci de spécifique qu'elle survient durant un stade tardif de l'évolution de notre civilisation, au sein d'un régime capitaliste quasi omniprésent qui nécessite une quantité abyssale de ressources naturelles afin de fonctionner de façon optimale. En conséquence, le phénomène des changements climatiques nous pousse, en tant qu'espèce humaine, à une réflexion éthique globale infiniment délicate, mais malgré tout requise. Le fruit de cette réflexion pourrait bien être garant de notre pérennité.

Une fois cette conjoncture écologique reconnue, malgré la tentation causale qui pourrait viser à appliquer des mesures politiques radicales, il n'en reste pas moins que la délibération populaire doit malgré tout persister à s'exercer afin d'adapter nos actions en fonction d'une volonté populaire relative. En tant que sujets

d'une démocratie libérale, nous avons le droit de débattre en matière d'écologie, tout comme des modalités économiques et des politiques adéquates au bien-être de la cité. Naturellement, le produit de cette délibération ne sera pas absolument homogène, cohérent et pur. Il y aura inévitablement des zones de tensions, ce qui est néanmoins vital à tout espace de débat le moins substantiel.

Fascination spirituelle

Cependant, de façon spectaculaire, la figure de Greta Thunberg vient bouleverser cet équilibre des choses. Cheval de Troie de l'écologisme, il se développe autour de sa personne une fascination fondamentalement spirituelle qui n'est pas sans rappeler l'idéal type de la figure messianique. Au sein des tribunes médiatiques, il devient de plus en plus difficile d'exprimer une quelconque critique quant à cette situation, même quand cela relève d'arguments rationnels et légitimes. Pour ses fervents partisans, critiquer cette jeune Suédoise se ramène inéluctablement à une forme de climatoscepticisme, voire de négationnisme. Comme si l'avenir de l'humanité était désormais entre ses mains. Bien que ce type de rhéto-

rique n'ait rien de révolutionnaire en soi, il n'en demeure pas moins qu'un dossier aussi criant que les changements climatiques ne devrait être instrumentalisé ni par des idéologies quelconques ni par des forces partisanes particulières.

Il importe de le rappeler, l'écologie est un enjeu qui concerne l'humanité dans son ensemble. Idéalement, ce sujet devrait transcender la partisanerie afin de pouvoir véritablement mener au développement d'une coordination politique adéquate et transversale, quitte à opérer des changements structurels majeurs. Cependant, cela ne se fera pas sans délibération ni débat. C'est pourquoi ce texte se veut un appel à l'ouverture plutôt qu'au sectarisme, afin de féconder une riche réflexion.

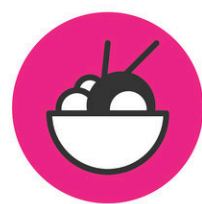
Il est possible de critiquer la figure de Greta Thunberg et le phénomène qui entoure l'engouement de masse pour sa personne sans pour autant être un quelconque antenvironnementaliste, négationniste ou inconscient. On peut prendre au sérieux l'évolution climatique sans pour autant vouer un culte immodéré à la figure de Greta Thunberg. Après tout, le débat, garant de la diversité d'opinions, est consubstantiel à la démocratie libérale.

En quête de saveurs perdues

Que l'on appartienne au camp des foodies fines bouches ou à celui des mangeurs « fonctionnels », les saveurs occupent une grande partie de l'expérience humaine. En cette ère d'alimentation globalisée où les enjeux de sécurité alimentaire ne sont pas en contradiction avec la recherche du goût exquis, les saveurs auxquelles nous sommes exposés gagnent en complexité. Troisième et dernier texte de cette série.

SYLVIE ST-JACQUES
LE DEVOIR

R



HISTOIRE
DE SAVEURS

etourner en enfance grâce à l'arôme fumant de la sauce à spaghetti de votre grand-mère, dont la recette a été retrouvée au milieu d'une pile de souvenirs familiaux. Renouer avec le délice suranné de déguster un « Tom Collins », le *drink* préféré d'un vieil oncle qui affectionnait aussi le bridge et les cigarrillos au raisin. Prendre un plaisir coupable à se gaver de « jellybeans », de « fun dips » et autres bonbons qui ont marqué notre enfance. Parfois déclassées par les saveurs du mois, celles d'hier peuvent reprendre leur place au répertoire de nos préférées. Et dans certains cas, on peut même ressusciter des saveurs évanouies pendant plusieurs décennies.

Lors d'un passage à l'émission culinaire de Josée DiStasio il y a une douzaine d'années, Janette Bertrand a fait découvrir aux téléspectateurs québécois sa recette de « jambon au foin », héritée d'une rencontre avec le fameux chef Bocuse. Dans le paysage culinaire, la mode était alors aux pâtes en version allégée, au foie gras déconstruit de Martin Picard ou aux tapas revisités. Mais Madame Bertrand, une indémodable, décidait d'imposer au menu un colossal mets digne d'Astérix chez les Gaulois.

Voici un exemple parmi plusieurs de ces recettes venues du patrimoine français qui, longtemps, ont incarné le summum du raffinement culinaire dans nombre de foyers québécois. Mais que sont devenues les saveurs de bœuf bourguignon à la Pol Martin, des « aspics » au Jell-O, des vol-au-vent aux fruits de mer et autres petits plans désormais remplacés par des mets plus santé, moins calorifiques et plus adaptés à nos cuisines modernes ?

Dans un article du *Guardian* intitulé « The Rise and Fall of French Cuisine », la journaliste Wendell Steavenson décrit le déclin de la cuisine française, très longtemps perçue comme un joyau inclassable de la gastronomie mondiale. « Pour les gens de la génération de mes parents et même 100 ans avant eux, la cuisine française était unanimement reconnue comme la meilleure. [...] La vie de mon père et aussi, la mienne, celles de ses enfants, ont été forgées par les repas. Nous avons grandi en traversant des canaux pour nous rendre à des destinations étoilées Michelin, manger des cuisses de grenouilles avec nos doigts, goûter des vins... »

Aucun goût ne se perd...

Que les amoureux d'escargots à l'ail, de ris de veau et de boudin blanc soient rassurés : les résurrections sont fréquentes au cimetière des saveurs consacrées. Pensons notamment à la choucroute, aliment fermenté qui jouit ces jours-ci d'une vaste popularité après des années de semi-confidentialité en épicerie. Ou encore à des légumes « anciens » qui reviennent au goût du jour comme le kohlrabi, le kale ou le salsifis. Le riz sauvage, une graminée qui pousse dans les marais ou le long des cours d'eau dans le sud du Canada, fait aussi un retour dans le paysage culinaire. Des communautés anichinabées renouent avec cette plante annuelle qui n'a rien à voir avec le

Avec le renouveau des cocktails, il y a 10-15 ans, des néoclassiques ont émergé

JEAN-SÉBASTIEN
MICHEL



Que les amoureux de délices perdues soient rassurés : les résurrections sont fréquentes au cimetière des saveurs consacrées.
VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

riz que l'on retrouve dans le commerce, connue en langue ojibwée sous le nom de *manomin*.

Mais dans l'art de faire revivre des saveurs, le on croyait mortes et enterrées, le monde des barmans et des cocktails est passé maître. Si on retrouve ces jours-ci le goût de siroter des Aperol Spritz, le gin gimlet, ou l'Aviaton, c'est parce que des aventuriers du goût se consacrent à détecter, recréer et populariser des saveurs oubliées ou délaissées.

« Avec le renouveau des cocktails, il y a 10-15 ans, des néoclassiques ont émergé », partage Jean-Sébastien Michel, fondateur de la boutique Alambika, qui se spécialise dans tout ce qui touche à la préparation de cocktails.

Jean-Sébastien Michel évoque notamment la renaissance de la liqueur de violette et de la crème Yvette, des liqueurs prisées dans les années 1920 et 1930 précédant la prohibition aux États-Unis.

« Dans des cocktails classiques de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, certains classiques comme l'Aviation Cocktail se préparaient avec de la liqueur de violette. Mais il était devenu impossible de les recréer en l'absence de ces liqueurs qui permettaient d'obtenir une couleur bleu clair lavande. »

À l'instar de l'absinthe, réapparue dans les années 1990 après plusieurs décennies de dormance (ou d'existence illicite), des bitters et des sirops liqueurs renaissent donc grâce à la curiosité des apothicaires modernes des bars.

Et dans ce cercle d'initiés, les saveurs naturelles ont la cote. « Le renouveau du cocktail a beaucoup été une question de retour aux sources. Avant la prohibition, dans les années 1930, être *bartender* était un métier honorable. À l'époque, des centaines de compagnies faisaient des bitters, un aromate liquide créé avec des macérations d'herbes, de racines, de fruits, de fleurs et de teinture d'alcool. Quand la prohibition est arrivée avec des lois de santé sociale plus restrictives, une majorité de compagnies ont fait faillite. »

Et avec elles, sont disparues plusieurs recettes qui revivent aujourd'hui, comme la mémoire des sens qui se réveille avec la madeleine trempée dans la tasse de thé.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.